

Décision relative à une demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2024-0054

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre IV,

*Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide **INSECTICIDE VOLANTS ET RAMPANTS (CODE: PEO8V5AL)** en application de l'article 25 du règlement (UE) N° 528/2012,*

de la société **ARMOSA TECH SA**

enregistrée sous le numéro **BC-UL086848-00**

*Vu le rapport d'évaluation du produit **INSECTICIDE VOLANTS ET RAMPANTS (CODE: PEO8V5AL)** réalisé par l'Anses,*

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 05 août 2024,

Considérant que le produit répond aux critères de l'article 25 du règlement (UE) N° 528/2012 ;

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation du présent produit est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 15/10/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	INSECTICIDE VOLANTS ET RAMPANTS (CODE: PEO8V5AL)
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	INSECTICIDE VOLANTS ET RAMPANTS SPRAY VOLANTS ET RAMPANTS INSECTICIDE MENTHE REXMINT MINTSECT EXTMINT FUZALIS CRAWLING AND FLYING INSECTICIDE SPRAY CONTRE VOLANTS RAMPANTS INSECTICIDE VOLANTS INSECTICIDE RAMPANTS SPRAY VOLANT SPRAY RAMPANT INSECTICIDE CHOC SPRAY MENTHE INSECTICIDE HUILE ESSENTIELLE CHRONO PLUS CHRONO + K PROTECTION K.PRO PROTECTION INSECTICIDE ANTI-FOURMIS INSECTICIDE ANTI-CAFARD INSECTICIDE ANTI-ARAIGNEES INSECTICIDE ANTI-POUX ROUGES INSECTICIDE ANTI-POISSONS D'ARGENT INSECTICIDE ANTI-GENDARMES INSECTICIDE ANTI-MOUSTIQUES INSECTICIDE ANTI-MOUCHES INSECTICIDE ANTI-MOUCHES DU FRUIT INSECTICIDE ANTI-GUEPES INSECTICIDE ANTI-FRELONS INSECTICIDE ANTI-MITES TEXTILES INSECTICIDE ANTI-MITES ALIMENTAIRES INSECTICIDE ANTI-PUNAISES DIABOLIQUES SPRAY ANTI-FOURMIS SPRAY ANTI-CAFARDS SPRAY ANTI-ARAIGNEES SPRAY ANTI-POUX ROUGES SPRAY ANTI-POISSONS D'ARGENT SPRAY ANTI-GENDARMES SPRAY ANTI-MOUSTIQUES SPRAY ANTI-MOUCHES SPRAY ANTI-MOUCHES DU FRUIT SPRAY ANTI-GUEPES SPRAY ANTI-FRELONS SPRAY ANTI-MITES TEXTILES SPRAY ANTI-MITES ALIMENTAIRES SPRAY ANTI-PUNAISES DIABOLIQUES MITE EXTERMINT

	MINT CHOC MINT FALL MOUXINE MINT CHOC MINZOMILBE MENTHASECT MILBASECT PIPERITA INSECT KING MILBESTOP EXTERMINT MITE KING MENTOSECT MENTAKILL
--	--

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers 1, 4480 Engis Belgique
Numéro de demande	BC-UL086848-00	
Type de demande	Demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2024-0054	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en premières pages de la décision	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Armosa SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers 1, 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers 1, 4480 Engis Belgique

Nom du fabricant	Morpheus
Adresse du fabricant	119 rue Camille Pelletan, 79100 THOUARS France
Emplacement des sites de fabrication	119 rue Camille Pelletan, 79100 THOUARS France

Nom du fabricant	Spring
Adresse du fabricant	ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS DE LEUZE, 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU France
Emplacement des sites de fabrication	ZONE INDUSTRIELLE DU BOIS DE LEUZE, 13310 SAINT-MARTIN-DE-CRAU France

Nom du fabricant	BRUNEL ALTAIR Group ZI A
Adresse du fabricant	132 rue du Mont de Templemars, 59139 NOYELLES LES SECLIN France
Emplacement des sites de fabrication	132 rue du Mont de Templemars, 59139 NOYELLES LES SECLIN France

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Huile de menthe
Nom du fabricant	Bernardi Group
Adresse du fabricant	Parc Industriel les Bois de Grasse, Avenue Michel Chevalier, 06130 Grasse France
Emplacement des sites de fabrication	Parc Industriel les Bois de Grasse, Avenue Michel Chevalier, 06130 Grasse France

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Huile de menthe	-	Substance active	8006-90-4	-	0,842

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	EUH 208 : "Contient du menthone". Peut produire une réaction allergique.

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Insecticide contre les insectes volants et rampants, pholque et pou rouge - Non-professionnel

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes rampants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blattes (<i>Blattella germanica</i>, <i>Blatta orientalis</i>), adultes et nymphes - Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>), adultes - Gendarme (<i>Pyrrhocoris apterus</i>), adultes - Punaise diabolique (<i>Halyomorpha halys</i>), adultes - Poisson d'argent (<i>Lepisma saccharinea</i>), adultes <p>Insectes volants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>), adultes - Mouche du vinaigre (<i>Drosophila melanogaster</i>), adultes - Moustiques (<i>Culex</i> spp., <i>Aedes</i> spp.), adultes - Mite des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>), adultes - Mite alimentaire (<i>Plodia interpunctella</i>), adultes - Guêpe germanique (<i>Vespula germanica</i>), adultes - Frelon européen (<i>Vespa crabro</i>), adultes <p>Pholque phalangide (<i>Pholcus phalangioides</i>), adultes</p> <p>Pou rouge (<i>Dermanyssus gallinae</i>), adultes et larves</p>



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Habitations et poulaillers privés
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les arthropodes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt-à-l'emploi 50 mL/m ² Délai d'action : 24h
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non-professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1 L - 1,5 L - 2 L Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1 L - 1,5 L - 2 L Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1 L - 1,5 L - 2 L Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 200 mL - 250 mL - 300 mL - 350 mL - 400 mL - 450 mL - 500 mL - 550 mL - 600 mL - 650 mL - 700 mL - 750 mL - 800 mL - 850 mL - 900 mL - 950 mL - 1 L - 1,5 L - 2 L Carton (plastifié) PE/PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) * références : Tête de pulvérisateur à snaper auto-jointant 0,6 ml Guala TS1 Tête de pulvérisateur à visser 0,5 ml PZ2 24-410 Tête de pulvérisateur à visser 0,28 ml mini trigger 24-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml ATOMZ 28-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml TR341 28-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml TS5 28-410

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Si l'infestation persiste, contacter un professionnel.

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Insecticide contre les insectes volants et rampants, pholque et pou rouge - Professionnel

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p>Insectes rampants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blattes (<i>Blattella germanica</i>, <i>Blatta orientalis</i>), adultes et nymphes - Fourmi noire des jardins (<i>Lasius niger</i>), adultes - Gendarme (<i>Pyrrhocoris apterus</i>), adultes - Punaise diabolique (<i>Halyomorpha halys</i>), adultes - Poisson d'argent (<i>Lepisma saccharinea</i>), adultes <p>Insectes volants dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouche domestique (<i>Musca domestica</i>), adultes - Mouche du vinaigre (<i>Drosophila melanogaster</i>), adultes - Moustiques (<i>Culex</i> spp., <i>Aedes</i> spp.), adultes - Mite des vêtements (<i>Tineola bisselliella</i>), adultes - Mite alimentaire (<i>Plodia interpunctella</i>), adultes - Guêpe germanique (<i>Vespula germanica</i>), adultes - Frelon européen (<i>Vespa crabro</i>), adultes <p>Pholque phalangide (<i>Pholcus phalangioides</i>), adultes</p> <p>Pou rouge (<i>Dermanyssus gallinae</i>), adultes et larves</p>
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Bâtiments d'élevages
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les arthropodes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt-à-l'emploi 50 mL/m ² Délai d'action : 24h
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L</p> <p>Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L</p> <p>Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L</p> <p>Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L</p> <p>* références : Tête de pulvérisateur à snaper auto-jointant 0,6 ml Guala TS1 Tête de pulvérisateur à visser 0,5 ml PZ2 24-410 Tête de pulvérisateur à visser 0,28 ml mini trigger 24-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml ATOMZ 28-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml TR341 28-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml TS5 28-410</p>

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.).
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Insecticide contre les poux rouges dans les bâtiments d'élevage - Professionnel

Type de produit	18
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Pou rouge (<i>Dermanyssus gallinae</i>), adultes et larves
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Bâtiments d'élevages
Méthode(s) d'application	Pulvérisation directe sur les arthropodes
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Prêt-à-l'emploi 50 mL/m ² Délai d'action : 24h
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille PP (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L Bouteille PE (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



	<p>Bouteille PET (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L</p> <p>Bouteille PEHD/F (avec bouchon ou avec pulvérisateur à gâchette*) : 1 L - 1,5 L - 2 L - 3 L - 5 L - 12,5 L - 20 L - 25 L</p> <p>* références : Tête de pulvérisateur à snaper auto-jointant 0,6 ml Guala TS1 Tête de pulvérisateur à visser 0,5 ml PZ2 24-410 Tête de pulvérisateur à visser 0,28 ml mini trigger 24-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml ATOMZ 28-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml TR341 28-410 Tête de pulvérisateur à visser 1,2 ml TS5 28-410</p>
--	---

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc.). - Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants dans la population). - Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
--	--

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

	-
--	---

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

	-
--	---

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

	-
--	---

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

	-
--	---

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché en cas d'inefficacité du traitement.
- Veiller à pulvériser le produit directement sur les organismes cibles.
- Le produit est destiné à être utilisé ponctuellement en présence d'un ou de quelques arthropodes. Le produit n'est pas destiné à contrôler une infestation.
- Les insectes volants ne doivent être traités que lorsqu'ils sont posés sur une surface, et non lorsqu'ils volent.
- Lorsqu'il est utilisé contre les gendarmes et les punaises diaboliques, le traitement ne doit être effectué que lorsque ces insectes se trouvent à l'intérieur de la maison.
- Le produit est destiné à être pulvérisé directement sur les agglomérats de poux rouges. Le traitement ne permet pas d'éradiquer une infestation mais seulement de tuer les poux rouges visibles.
- Le produit n'est pas destiné au traitement des surfaces et aucune efficacité résiduelle n'a été démontrée.
- Éviter l'utilisation continue du produit.
- Afin de garantir l'efficacité du produit lors de son application, les modalités d'emploi du produit (nombre de pulvérisations, distance de pulvérisation...) devront figurer sur l'étiquette.

5.2. Mesures de gestion de risque

-

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : pas applicable.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

-